

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ANNONCES :
Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.
Annonces françaises..... 2 fr.
Chèques locaux..... 4 fr.
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
11, rue Quatre-Septembre.

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 6 fr. 101. 201.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 fr. 121. 242.
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois.

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que **L'AVENIR** réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal L'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

Mélanie DUBOIS,
Rue Robert, 164.

Lyon, le 24 décembre 1884.

Je reconnais avoir reçu du journal L'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

Mlle ROBBAZ,
Avenue de Saxe, 199.

Lyon, le 24 décembre 1884.

A NOS LECTEURS

A partir de demain, nous publions une série de

Lettres Plébéiennes

dues à la plume d'un de nos plus spirituels confrères de Paris, ayant appartenu très longtemps à la presse républicaine indépendante de Lyon.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

De tâtonnements en tâtonnements, on est arrivé, avec le système merveilleux des deux Chambres, au piteux dénoûment de la fatale extrémité des douzièmes provisoires.

Avec l'antagonisme qui règne à l'état latent entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg, avec les combinaisons multiples et tous les expédients possibles, nos législateurs, nés malins, sont acculés aujourd'hui dans une impasse qui ne promet rien de bon.

Tout fait prévoir que le budget ne sera pas voté. Comment, en effet, se soustraire à cette fâcheuse extrémité! On passe son temps en chicanes stériles et l'on arrive à fin décembre sans résultat sérieux pour l'avenir.

Les infirmes du Luxembourg grognent contre les incapables du Palais-Bourbon qui, pour rattraper le temps perdu dans le ménage, en voyage de propagande ou à la buvette, ont chauffé à toute vapeur la machine à voter. Le chef de train, Bisson lui-même, a donné toute la pression possible, et il est désespéré, le cher homme, de ne pouvoir regagner en route le temps perdu dans les stoppements parlementaires.

Demain on dira que c'est l'aiguilleur qui a tort; l'aiguilleur, c'est l'Extrême-Gauche. Et pourquoi pas? Il y a encore des villages où, après un cas de grêle, de tremblement de terre ou d'incendie, le curé monte en chaire et dit: C'est la faute à Voltaire.

La majorité sénatoriale qui croit encore aux miracles peut en faire un; mais il y a là, dans un petit coin du fenil sénatorial, des roquets hargneux, les Buffet, Broglie,

Chesnelong, etc., qui s'y opposeront sans doute par le petit moyen que voici:

Ces amis de l'ordre feront un grand désordre en prononçant de très longs discours, histoire de faire une vilaine niche à la République; c'est peu patriotique mais c'est Régence et le tour sera joué.

Le budget des cultes, par exemple, fera bien descendre une demi douzaine de descendants directs des croisés dans l'arène, et quand ces crampons ont le crachoir, le plus énergique des Le Royer ne peut les empêcher de jaboter, même par la menace du petit local.

Où, les grincheux du Luxembourg nous ferons cette farce à l'oseille, mais il est vrai de reconnaître que la faute principale incombe aux ridicules politiciens de la Chambre basse, qui a reçu le budget le 28 février et qui ne l'a rendu que le 22 décembre!!!

Honneur aux commissions! honneur aux bienfaits du parlementarisme!

Ces jouisseurs ont surpassé les avachis de Capoue et les fainéants de Sybaris dans l'acalmie morale, dans l'anémie parlementaire qui étouffent ces hommes sans honnêteté, sans sincérité, ces deux poumons de la politique pratique et loyale.

Espérons, quoiqu'il advienne, que le vote des douzièmes provisoires ne jettera pas le pays dans la désolation. C'est une humiliation; ce n'est pas une mesure dangereuse, mais c'est un enseignement dont les électeurs doivent prendre bonne note.

L'incapacité de ces endormeurs pousserait le peuple à la révolution, si le peuple n'avait l'espoir certain qu'on se débarrassera d'eux à la première occasion.

Les électeurs sont enfermés dans ce dilemme, espérons qu'ils sauront s'en sortir avec avantage pour leur honneur et pour celui de la République démocratique et sociale.

J.-B.-A. PAGES.

Tous les avantages de la société ne sont-ils pas pour les puissants et pour les riches? Tous les emplois lucratifs ne sont-ils pas remplis par eux seuls? Toutes les grâces, toutes les exemptions ne leur sont-elles pas réservées? Et l'autorité publique n'est-elle pas toute en leur faveur!

ROUSSEAU

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Pour atténuer les effets désastreux de l'entreprise ferryste dans l'Extrême-Orient, le journal *le Matin* publie la note suivante:

Une lettre de Shanghai, du 12 novembre, nous apporte quelques renseignements intéressants sur les troupes actuellement concentrées dans le nord de la Chine.

Elles forment une armée de 85.000 hommes, composée de 159 bataillons d'infanterie de 500 hommes chacun, et de 27 escadrons de cavalerie de 250 hommes chacun.

La première division de cet armée est commandée par Li Hung-Chang, qui est considéré par tous les Chinois et par lui-même comme le meilleur général de l'empire.

On fait remarquer à ce sujet, dans les cercles européens, que si Li-Hung Chang était aussi fort en stratégie qu'il se le figure, il aurait placé ses troupes, non pas au nord de Pei-Hi, où des obstacles créés par la nature entraveraient la marche des Français sur Pékin, mais au sud du fleuve, où les Français ne rencontreraient pas d'obstacles de ce genre. Il est, de plus, assez étrange que le meilleur général de

la Chine n'ait pas songé à joindre un peu d'artillerie à l'armée qui est chargée de défendre, le cas échéant, la capitale contre une attaque.

Les fortifications de Port-Arthur

La place forte de Port-Arthur est devenue aujourd'hui la plus importante du golfe de Peichili.

Il y a quelques mois la flotte française aurait pu prendre cette place sans la moindre difficulté; mais, depuis le bombardement de Kung, le gouvernement chinois a fait construire en cet endroit, sous la direction d'officiers d'artillerie allemands, de nouvelles fortifications, qui sont armées d'au moins 14 canons de 6 à 18 tonnes chacun.

Il y a, en outre, à Port-Arthur, une provision considérable de torpilles et nombre de bateaux torpilleurs, ainsi qu'une grande quantité de gathings et de Nordenfledts.

L'entrée du port est, de plus, défendue par deux croiseurs rapides construits par la Compagnie Armstrong. Ces croiseurs filent seize nœuds et sont armés chacun de deux canons de 25 tonnes. Il y a, en outre, deux petits bateaux à vapeur armés chacun d'un canon Armstrong de 38 tonnes.

Tout cela paraît, à première vue, représenter une certaine force militaire, mais il s'agit encore de savoir si les Chinois sauraient, en cas de besoin, se servir, à Port-Arthur, de leurs navires, de leurs forts et de leurs canons. mieux qu'ils ne l'ont fait à Fou-Tchéou et ailleurs.

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

On pensait que Mme Clovis Hugues serait renvoyée hier par la chambre des accusations aux assises de la Seine. Mais l'arrêt ne sera rendu qu'à l'audience de vendredi prochain.

Les débats devant les assises sont définitivement fixés au jeudi 8 janvier; M. le conseiller Bérard des Glajeux les présidera.

C'est lui qui présida l'affaire Fenayrou à Versailles.

M. l'avocat général Bernard soutiendra l'accusation.

M. Gatineau présentera la défense de Mme Clovis Hugues; il aura communication des pièces après le prononcé de l'arrêt de la chambre d'accusation.

D'habitude, on amène les accusés au Dépôt de la Conciergerie cinq jours avant l'ouverture de la session, pour que le président puisse sommairement les interroger; mais on n'y amène pas les femmes.

Mme Clovis Hugues restera à Saint-Lazare jusqu'au 8 janvier au matin; seulement, elle sera conduite à la Conciergerie le jour que le président indiquera pour l'interroger.

Elle sera réintégrée ensuite à Saint-Lazare.

Informations

On télégraphie de St-Petersbourg qu'un grand dîner a eu lieu hier à l'ambassade d'Allemagne.

Parmi les convives, on cite M. de Giers, le général Appert et de nombreux membres du corps diplomatique.

M. Mellinet, ministre plénipotentiaire, frère du général, vient de mourir à Paris. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à onze heures, à l'église Saint-François de Sales.

On télégraphie de Trieste qu'un délégué de M. de Bismarck est arrivé dans cette ville, pour faire des études et prendre des informations relatives aux services de navigation que l'Allemagne veut établir.

Le délégué du chancelier doit se rendre de Trieste à Brindisi.

LILLE. — Aujourd'hui, à trois heures, une explosion de dynamite s'est produite dans le bureau d'un porion de la fosse Casimir-Périer, nommé Abscon, employé de la compagnie des mines d'Anzin.

L'explosion a été provoquée par une décomposition chimique. Aucune des personnes présentes n'a été atteinte. Les dégâts matériels sont sans importance.

BRUXELLES. — 1800 démissions sont parvenues à l'Association libérale jusqu'à présent. L'Association compte 5.000 membres.

On dit qu'un troisième groupe serait en formation et tiendrait le milieu entre les doctrinaires et les radicaux.

L'ancienne Association libérale se réunira dimanche, pour l'élection du président et pour compléter le comité.

BERLIN. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une note officielle qui conseille d'abandonner l'idée d'une souscription publique destinée au traitement du directeur des affaires étrangères demandé par M. de Bismarck, attendu qu'un fonctionnaire ne saurait être rémunéré de cette façon.

La note ajoute qu'il est peu probable que les fractions réunies par leur haine contre le chancelier osent refuser en troisième lecture le crédit sollicité par le gouvernement.

La *Riforma* publie des lettres d'Assab, en date du 7 décembre, disant qu'après l'occupation de Tadjurah, la France occupera les villes environnantes de Massouah. On assure positivement que le pavillon français flotte déjà dans la baie d'Aduli, sur une île déserte.

La *Riforma* ajoute que les Anglais font contre mauvaise fortune bon cœur.

BRUXELLES. — M. Stanley est arrivé aujourd'hui à Bruxelles.

Un Rappel à la Loi

Le chef-lieu du département de l'Aisne a le bonheur de posséder un grand nombre d'institutions d'enseignement: lycée, écoles normales, et bientôt même la ville de Laon possèdera un lycée de filles.

Ce n'est pas nous qui critiquerions certainement le développement de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

Mais il nous semble que le premier devoir d'une municipalité est d'assurer l'exécution de la loi sur l'enseignement primaire, c'est-à-dire l'instruction gratuite, laïque et obligatoire.

Eh bien! ce n'est pas sans une certaine surprise que nous avons appris que la ville de Laon ne possédait aucune école communale laïque de filles. Celles-ci vont encore chez les bonnes sœurs.

Nous espérons que le conseil municipal de Laon tiendra à réparer au plus tôt cette lacune; car il est inadmissible que la loi soit violée plus longtemps, dans une ville qui dispose de ressources assez grandes, pour créer des institutions d'enseignement supérieur.

CONFÉRENCE DE BERLIN

La dernière séance

La proposition américaine relative à la neutralité a fait, hier, l'objet d'une assez longue discussion.

M. de Courcel a déclaré qu'il avait déjà dit sur ce sujet ce qu'il avait à dire, et qu'enfin il n'était pas autorisé à adopter cette proposition qui, d'ailleurs, constituait une question en dehors du programme de la Conférence.

M. Busch s'est prononcé, au nom de l'Allemagne, dans le même sens, en disant que la Conférence avait réussi à s'entendre sur les deux premières parties de sa tâche et qu'il était d'avis de ne pas mettre en danger l'œuvre entière en introduisant de nouveaux sujets de discussion.

— Les journaux publient une note identique disant que l'Allemagne s'est entendue avec la France pour soumettre à la Conférence un projet de déclaration relatif aux formalités nécessaires pour les annexions futures.

La note ajoute que cette entente est la garantie du succès final de la Conférence.

Remerciements du Vatican

MADRID. — La *Epoca* dit que le Vatican a remercié le gouvernement espagnol pour l'attitude que l'Espagne a prise à la Conférence de Berlin en faveur des missions catholiques d'Afrique.

Rectification

M. Waldeck-Rousseau dénombre comme suit les résultats des élections de députés sénatoriaux dans le département de la Seine :

152 intransigeants,
315 républicains,
33 réactionnaires.

Nous demanderons tout d'abord à vérifier les chiffres, qui seront d'ailleurs vérifiés au scrutin décisif de janvier.

Mais, ensuite, ce qui nous paraît inacceptable, c'est cette classification : intransigeants ici, et républicains là. Qu'entend dire ce petit crevé politique ?

Les républicains, monsieur le morveux, ne sont pas de votre bord.

Si, jamais, par votre faute, la République était menacée, s'il y avait à la défendre, ce sont les intransigeants qui mourraient pour elle, tandis que vous, ne sachant où aller, vous mourriez de peur, — entre deux feux.

Actualités

Le port de Toulon a reçu des instructions pour préparer des armes et des pièces d'armes destinées à la direction d'artillerie de Cochinchine.

Ferry, c'est la paix ou la peste, comme vous voudrez.

La messe à domicile.

Dans nombre de villes des Etats Unis, on a reliés les temples au domicile des paroissiens, à l'aide d'un réseau téléphonique.

Croyants, c'est dommage, mais avant tout pratiques les Américains.

Une tempête de neige des plus violentes a sévi dans les montagnes du Dauphiné et a empêché plusieurs conseils municipaux de se réunir pour procéder à l'élection de leurs délégués sénatoriaux.

Pauvre Sénat ! il ne lui manquait que ce guignon-là pour le réchauffer.

Le ministère des affaires étrangères fait démentir catégoriquement la nouvelle d'un prochain voyage de M. de Bismarck à Paris.

De ce coup-là je vais envoyer ma carte de visite et une branche de houx à Ferry

et à Bismarck. Pardon, à M. Bismarck et à J. Ferry.

Le préfet des Pyrénées-Orientales a télégraphié au ministère des affaires étrangères que la neige l'empêchait de quitter Anderre.

Un préfet bloqué par les neiges ! il n'y a rien qui endort comme ça. Waldeck va en être tout saisi.

Demain matin la Sacré-Collège des cardinaux souhaitera au pape la fête de Noël. Allons, tant mieux !

Le cardinal doyen Sacconi lira une adresse. Le pape se porte bien.

Allons tant pis.

C'est Prudhomme lui-même qui a dirigé les débats de l'affaire du Niederwald. Voici une phrase du jugement : « Ce crime est d'autant plus odieux, que l'empereur, ce jour-là, était sans gardes et confiant dans l'amour de son peuple. »

Ah ça, ce prudhomme d'Outre-Rhin croit-il donc que quand il est utile de tuer un empereur, on doit le prévenir !

M. Guibert, archevêque du département de la Seine, adresse à ses ouailles une lettre pastorale contre la franc-maçonnerie.

Jalousie de boutique ! Incorrigible ce M. Guibert. Au fait c'est son droit.

Les citoyens Godat et Mazade, rédacteur et gérant du journal *l'Affaire*, journal paraissant à Marseille, poursuivis par le ministère public, viennent d'être condamnés, l'un à huit mois, l'autre à un an de prison.

Cette note est incomplète ; elle ne dit pas la récompense qui est réservée aux juges, pour la sévérité de ce jugement. O ! Empire, tu es dépassé.

PETIT-POUCET.

Le Socialisme et l'Armée allemande

Nous ne nous trompons pas quand nous disions que les perquisitions faites dans les casernes de la capitale de l'Allemagne, par la police, n'avaient pas dû apporter à Bismarck des preuves irrécusables qu'il pouvait compter sur l'armée pour mitrailler les travailleurs tout prêts à la révolte.

On annonce, en effet, que les perquisitions ne se sont pas bornées aux casernes de Berlin et de Guesen ; celles de Postdam, Wiesbaden, Posen, Wittenberg, Nuremberg, Dresde, Munich, Leipzig, Breslau et Francfort ont également été fouillées de fond en comble.

Après avoir réuni les soldats dans les cours, on les a fait monter par piquets dans les chambres, et les effets de chacun ont été visités de la façon la plus monstrueuse.

Des lettres privées de soldats ont été saisies pour être examinées, et l'on est allé jusqu'à inspecter les coins les plus secrets des domiciles occupés en ville par les militaires gradés et mariés.

Néanmoins, le plus grand silence est gardé sur le résultat de ces perquisitions.

Si la police allemande et M. de Bismarck avaient obtenu la preuve que le socialisme n'a pas encore franchi les murs des casernes, il y a longtemps que la presse officielle l'aurait proclamé.

Un Ramollot corrigé

Le tribunal civil de Mamers vient de condamner à 300 francs de dommages-intérêts, envers le rédacteur en chef du *Progrès*, de Mamers, le colonel Corcanade, qui commandait naguère le 115^e de ligne en garnison dans cette ville, pour avoir, en juillet dernier, frappé ce journaliste, auquel il reprochait de l'avoir visé dans un article humoristique publié ce jour-là même.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — La *Gazette de la Habana* publie un ordre royal portant que les provenances de France payeront à l'avenir les mêmes droits que les provenances des Etats-Unis, car, le traité franco-espagnol accordant à la France le traitement de la nation la plus favorisée, les produits français doivent profiter des avantages faits aux produits des Etats-Unis par la convention de 1884.

BELGIQUE. — On a appliqué hier pour la première fois en Belgique la mesure prise récemment par la ministre des chemins de fer, des postes et des télégraphes, et consistant à fermer, les après-midi des dimanches et jours de fêtes religieuses, les bureaux de chemins de fer de l'Etat autres que ceux des gares.

AUTRICHE. — PESTH. — La police a découvert hier à Neu-Pesth, dans la maison d'une femme, une imprimerie socialiste.

De nombreux imprimés et manuscrits ont été saisis.

Le compositeur François Spilman et la locataire de la maison ont été arrêtés.

TURQUIE. — On mande de Varna au *Daily News* que les ambassades de Russie, d'Italie et d'Autriche à Constantinople ont envoyé en Macédoine des fonctionnaires attachés aux ambassades, afin d'avoir des renseignements exacts sur l'état de choses dans cette province. D'autre part, l'ambassade anglaise a chargé le major Trotter de partir aussi pour la Macédoine pour une enquête du même genre.

ALLEMAGNE. — D'après les *Dresdener Nachrichten*, la part du roi de Saxe dans l'héritage du duc de Brannwick est plus considérable qu'on ne l'avait d'abord cru. Le château de Sybilleort en fait partie et le roi serait déjà en pourparlers pour vendre cette propriété au prix de 8 millions de marks.

LE SOUPER DES VOLEURS

Le souper annuel des voleurs, *Thier es supper*, vient d'avoir lieu à Londres dans un restaurant de Drury Lane.

Deux cents individus ayant subi une ou plusieurs condamnations avaient répondu à l'invitation du comité, qui compte parmi ses membres les scélérats les plus distingués de la haute et de la basse pègre.

Le menu a été publié par tous les journaux de Londres, et le président n'était autre que sir Ford North, un des juges de la cour suprême. — ce qui correspond en France au titre de conseiller à la cour de cassation, — assisté du lord-maire, de commissaires de police, de directeurs de prison et autres personnages officiels ; il ne manquait à la petite fête que le successeur de Marwood, le bourreau.

Le président, le lord-maire ont prononcé chacun un speech bien senti, auquel un vénérable voleur a répondu en excellents termes, et la fête s'est terminée, comme toute bonne fête anglaise, par le chant du *God save the queen* entonné par toute l'assistance.

Il n'y a que les Anglais pour savoir si bien s'entendre en petite famille.

LE DRAME DE TONNERRE

Nous complétons aujourd'hui nos renseignements d'hier sur le drame de Tonnerre :

Ce drame est pour ainsi dire une seconde édition de l'affaire Clovis Hughes-Morin.

Dimanche soir, à cinq heures et demie, on voyait tout à coup sortir de chez M. Français, un des plus riches négociants de la ville, M. B..., qui, les traits bouleversés, fuyait tête nue dans la rue.

M. B... était suivi de près par Mme Français, qui criait :

« Arrêtez-le ! Arrêtez-le ! » Celui-ci arriva près du collège où il tomba.

Mme Français qui l'avait toujours suivi, le rejoignit et déchargea aussitôt sur lui trois coups de revolver, puis s'écria : « Il y a assez longtemps que je suis insultée. »

Des voisins, attirés par le bruit des détonations, accoururent auprès du blessé.

On le transporta dans la loge du concierge du collège ; mais un quart d'heure après, malgré les soins des médecins appelés, M. B... rendait le dernier soupir, sans avoir prononcé une parole.

Le corps sera transporté aujourd'hui à Besançon, ville natale du défunt.

Quant à Mme Français, elle est allée, aussitôt son crime accompli, accompagnée de son mari, se constituer prisonnière.

On croit généralement que Mme Français, jeune femme fort honnête, âgée de vingt-sept ans, a voulu se venger des obsessions incessantes dont elle était l'objet de la part de M. B...

On prétend même que celui-ci, célibataire, âgé de quarante-deux ans, se serait vanté d'avoir obtenu des faveurs de Mme Français.

Cette calomnie aurait décidé la jeune femme, qui jouit de l'estime générale, à se venger.

DERNIERE HEURE

9 h. 20. — Le consul français à Tientsin est parti pour rejoindre M. Patenôtre à Shang-Haï.

Ainsi, dit la *Patric*, sont rompues les dernières relations diplomatiques avec la Chine.

M. Patenôtre lui-même doit rentrer en France.

Les bruits de maladie de l'amiral Courbet sont démentis ; il attend impatiemment ses renforts, dont l'arrivée est imminente.

Tamsui sera alors attaqué par terre et par mer.

Au Tonkin, l'armée prépare sa marche en avant.

10 h. — M. Jérôme Napoléon a quitté Paris, se rendant à Moncalieri (Italie).

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PREMIERE PARTIE

Le Diable à Tournai (Suite).

Maître Cochefer tressauta sur son siège.

— Nicolas, juste ciel ! Ah ça ! il veut encore se marier, le malheureux ?

— Comment, encore ! répéta Guillaume en riant. On dirait, à vous entendre, qu'il n'a jamais fait que cela de sa vie...

— Se marier ! à son âge !... C'est une bêtise, une pure bêtise !

— Enfin, consentez-vous, oui ou non ?

— Ma foi ! s'il y tient absolument, — mieux vaut qu'il épouse Madeleine que n'importe quelle autre femelle, c'est certain.

Nicolas poussa un cri et se jeta, — non pas au cou, nous avons dit que Jean-Baptiste n'en avait point, — mais aux épaules de son futur oncle.

— Allons, bon ! il m'étouffe, à présent ! gémit l'hôtelier. Holà ! ouf ! à l'aide !... Diantre soit des amoureux !... Jacotte, ma bonne, à boire, corne-de-cerf !... et du vin frais, s'il se peut !...

XII

LE MOULIN

Pendant que ces divers événements s'accomplissaient, et à peu près à l'heure où, d'un côté, le vicomte Florestan de Mortac commençait sa fatale partie de dés avec don Raphaël, ou d'un autre côté les protestants assiégeaient la brasserie du Griffon, une scène d'un genre bien différent se déroulait dans un faubourg de la ville.

A l'endroit dont nous parlons, l'Escaut, passant sous des arches fortifiées, pénétrait dans l'enceinte de la cité et roulait paisiblement ses eaux entre deux rives verdoyantes.

Le lieu était agreste et pittoresque, on s'y fit cru en rase campagne.

Ça et là de rares habitations s'isolaient derrière des bouquets de saules et de peupliers.

Quelques bestiaux paissaient sur les berges du fleuve ; enfin, une douzaine de moulins bâtis sur pilotis dans le lit de l'Escaut, détachaient sur l'azur leurs silhouettes bariolées de couleurs vives.

Durant la semaine, ce calme paysage s'égayait au tic-tac des roues et au frais murmure des écluses ; mais ce jour-là, qui était un dimanche, tout se taisait hormis le bourdonnement des insectes ; rien ne bougeait, hormis les coquillecs balancés par le vent dans les blés, hormis les rapides frissons qui ridaient la surface de l'eau.

Echelonnés à de courtes distances, les moulins, immobiles et muets, semblaient rêveusement se mirer dans le courant. Le plus coquet d'entre eux se reliait au rivage par une passerelle volante, espèce de pont-levis qui pouvait s'abaisser et se lever à volonté.

Or, ce moulin, vaste, élégant, commode, était celui de maître Guillaume Leubert, ce blond et gigantesque doyen des meuniers dont nous venons de faire la connaissance chez son inséparable ami, le brasseur Nicolas Pluquet.

Il était trois heures environ. Dans la principale chambre du moulin, deux jeunes femmes habillaient en l'absence de Guillaume.

L'aînée paraissait avoir de vingt-deux à vingt-trois ans.

Petite et blonde, elle avait le naissant embonpoint des beautés flamandes. De mignonnes fossettes constellaient ses joues roses, ses blanches épaules, ses mains potelées. Son sourire était charmant.

Elle se rengorgeait dans ses atours du dimanche ; elle contemplait avec un naïf orgueil ses modestes joyaux, sa robe de taffetas et surtout ses petits pieds qui, grâce à un jupon court, apparaissaient frétilants dans leurs bas de soie rouge et dans leurs souliers de velours noir.

On la nommait Jeanne Leubert. Le meunier Guillaume était son mari.

Quant à sa compagne, elle s'appelait Madeleine Cochefer, et c'était la fille du brave écuyer Landry.

Landry, on se le rappelle, avait, en expirant, recommandé Madeleine à sa noble maîtresse.

Celle-ci, dès son arrivée à Tournai, s'enquit de l'orpheline, la recueillit dans sa maison, lui fit donner une éducation complète, et la traita désormais, non comme une suiveuse, mais comme une sœur.

Madeleine avait reconnu les bienfaits de sa protectrice en lui devenant indispensable.

En effet, Mme de Thun, indolente comme la plupart des méridionales, répugnait aux soins, aux tracasseries, à la continuelle surveillance que nécessite un grand train de vie. La jeune fille, au contraire, était d'un pays où les femmes sont d'excellentes ménagères à leur sortie du berceau.

(A suivre)

11 h. 25. — HALIFAX. — Quatre livres de dynamite ont été trouvées dans une cour, près de l'habitation de plusieurs officiers.

— Une Médaille d'honneur de 2^e classe, en argent, est décernée à M. Daoust, sous-lieutenant de pompiers à Anse.
— Une mention honorable est décernée à M. Jacquin, sergent-major du génie à Sathonay.

Minuit. — Le trop fameux André de Tremontels poursuivra M. Demargeat devant la cour d'assises de la Seine.

— Dans l'assemblée catholique de Courtrai, le président a annoncé que le nonce du Pape serait parmi les ambassadeurs qui complimenteront le roi des Belges au nouvel an.

1 h. m. — On annonce officiellement que la reconnaissance par l'Autriche de l'Association internationale africaine est attendue sous peu.

— Le *Daily Telegraph*, commentant les actes de la conférence et les prétentions de la France sur le Congo, hésite à croire que celle-ci, qui est déjà engagée au Tonkin, en Chine et à Madagascar, projette d'étendre son protectorat exclusif sur le Congo contre la volonté de toutes les puissances européennes, la conférence ne l'admettrait pas; le *Daily Telegraph* espère, d'ailleurs, que la France sacrifiera sa politique égoïste pour s'unir à l'œuvre civilisatrice de l'Association africaine.

ORIGINE DE FRANCIA

Les journaux de Rodez n'ont pas encore annoncé, croyons-nous, la mort de *Francia*, sculpteur de grand talent, dont le remarquable buste de la République a été adopté dans toutes les communes de France.

Igneraient-ils, par hasard, que *Francia* fut né à Rodez? Si oui, *l'Avenir* s'empresse de fournir, à ce sujet, les renseignements suivants :

Justin-Ange-Venance *Francia* naquit le 2 octobre 1847, à Rodez, rue Neuve, où son père Ange *Francia*, italien réfugié, originaire de Spolète, exerçait la profession de doreur. Sa mère, Marguerite Catherine Trein, marchande de modes, née à Rodez le 23 nivôse an XII, était fille de Louis Trein, entrepreneur de chaussées, décédé à Rodez le 15 février an XII, et de Marguerite Villa, marchande. Le mariage de *Francia* père avec Marguerite Catherine Trein eut lieu à Rodez le 3 janvier 1833.

Messieurs les biographes ruthénois peuvent prendre note de ces renseignements, nous leur garantissons la parfaite authenticité.

MŒURS CLÉRIQUES

Une des communes d'un canton de la dernière circonscription de Barbezies possédait dernièrement un jeune curé qui était dans les voies du bien une jeune pénitente. Le curé brûlait d'un saint zèle; la pénitente était comme embrasée d'une flamme

dévote irrésistible, tant et si bien qu'à force de s'intéresser à la situation de sa pénitente, le curé rendit la situation de la pénitente intéressante au plus haut degré.

Lorsque la chose devint visible, la pauvre victime pleura, tandis que le pieux vainqueur prenait la poudre d'escampette.

Les pleurs alors devinrent des cris. La brebis ainsi mise à mal accusa tout haut son pasteur et le traita en bétail vulgaire.

Les âmes bien pensantes sont cruellement éprouvées dans ce canton!

N'était le vœu de chasteté, tout pourrait s'arranger. Mais ce vœu de chasteté existe; la faute est irréparable. Seulement, pourquoi imposer aux hommes des vœux qu'il faudrait garder pour des anges.

Et les oints du Seigneur ne sont pas tous des anges, hélas!

CONSEIL MUNICIPAL

Dans la séance de mardi, le Conseil municipal a nommé les dix-huit membres qui devront faire partie de la commission de révision des listes électorales, sans y comprendre les adjoints au maire de Lyon, qui en font partie de droit.

Ont été nommés, dans la première série de six membres :

Au 1^{er} arrondissement, M. Martinière; — 2^e, M. Javot; — 3^e, M. Damon; — 4^e, M. Carlet; — 5^e, M. Bailly; — 6^e, M. Gramusset.

2^e série, composée de deux conseillers par arrondissement :

Au 1^{er}, MM. Auvray et Robin; — 2^e, MM. Affre et Dupuis; — 3^e, MM. Beraud et Bataille; — 4^e, MM. Troussellier et Vauche; — 5^e, MM. Courtois et Bizet; — 6^e, MM. Faure et Genetier.

MENUS PROPOS

Le père de Bob veut savoir si son fils fait des progrès en cosmographie.

Il le prend sur ses genoux et lui pose la question suivante :

— Dis-moi, sais-tu pourquoi les jours diminuent de plus en plus vers la fin de l'année?

Bob, sans hésiter :
— Oh! oui, papa : c'est pour faire arriver plus vite les étrennes.

La revue de détail dans la chambrée :

— Fusiller Pitou, dit le sergent, que votre astiquage il est dégoûtant.

— Mon sergent, j'ai pourtant rudement frotté le cuir avec du cirage.

— Alors que vous avez du mauvais cirage.

— Sergent, je ne suis pas dedans...

— Que si, fusiller Pitou, que vous y êtes pour deux jours!

A TRAVERS LYON

On annonce que M. Delacre, ingénieur en chef du département du Rhône, est nommé inspecteur des ponts et chaussées, à dater du 16 janvier prochain.

Il sera remplacé dans son service par M. Petit, ingénieur en chef du département de l'Ain.

Commencement d'Incendie. — Hier, à dix heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Drevon, logeur en garnis, demeurant rue Parmentier, 23.

Grâce au concours dévoué de quelques voisins, ce commencement d'incendie a été rapidement éteint.

Les dégâts, peu importants, sont couverts par une assurance.

Hôtel-Dieu. — Un malheureux terrassier, le nommé Noël Pommier, demeurant aux Echets (Ain), surpris par un éboulement de terrain, a eu la clavicule droite fracturée et plusieurs côtes enfoncées.

Accident. — Hier matin, le cheval de frêne 23 s'est brusquement abattu quai de la Charité et a brisé les brancards de son véhicule.

Par un heureux hasard, le cocher qui le conduisait, projeté à terre par la violence du choc s'est relevé sans aucun mal.

Disparition. — On signale la disparition de la nommée Marie Patureau, âgée de seize ans. Cette jeune fille a quitté le domicile de ses parents le 16 courant, et, depuis, n'a pas donné de ses nouvelles.

Vols. — De hardis malfaiteurs se sont introduits hier, vers cinq heures du matin, chez M. Gayvallet, charcutier, et, pénétrant dans la chambre à coucher, ils se ruèrent sur Mme Gayvallet, l'enveloppant dans des draps de lit de telle façon qu'ils la mirent dans l'impossibilité de se défendre. Pendant ce temps, d'autres confrères mettaient à sac le domicile du charcutier.

Un millier de francs environ fut enlevé sans que les malfaiteurs fussent inquiétés.

— Deux anciens pensionnaires de M. Noaron logeur rue de Créqui, 247, se sont introduits hier dans le domicile de leur ancien propriétaire, et, à l'aide de fausses clefs, ont fracturé et fouillé tous les meubles, et enlevé une somme de 189 fr.

La concierge de la maison, Mme Clero, les a vus descendre et a pu les reconnaître.

D'actives recherches sont faites pour arrêter ces malfaiteurs.

Arrestation. — Dans la soirée d'hier, la nommée Marie Bégal, âgée de 34 ans, surprise en état de mendicité sur la voie publique et écrivain à la Permanence, fut tout à coup prise des douleurs de l'enfantement, ce qui nécessita son transfert à l'hospice de la Charité.

Candelabre brisé. — Dans la journée d'hier, le nommé Joseph Billard, qui conduisait une voiture chargée de tonneaux, a renversé un candelabre, placé à l'angle de la place Sathonay et la rue St-Marcel.

Fort heureusement les dégâts sont purement matériels.

Accident. — Hier, vers 3 heures du matin, le nommé Jean Paquet, vidangeur, demeurant à Vaulx-en-Velin, a été précipité dans une fosse située rue de Tréon, dont il faisait le curage.

Retiré aussitôt par ses camarades, ce malheureux en a été quitte pour un bain peu agréable et pour une légère blessure à la tête.

LE VRAI ROI DU CAMBODGE

Une lettre de Saïgon nous apprend que le facétieux gouverneur de la Cochinchine

a trouvé un moyen commode de faire croire à nos ministres que les innovations ridicules qu'il introduit de force dans l'administration du Cambodge ont l'approbation du roi.

Il préside lui-même le conseil des ministres de Norodom, et tandis que celui-ci, gardé à vue dans son palais, se renferme dans une abstention complète, on appose sur les arrêtés tous les sceaux qu'on a pu se procurer. Après quoi, M. Tomson télégraphie au gouvernement qu'il a obtenu le consentement empressé du roi.

Quand donc cette indigne comédie finira-t-elle?

Messe de Minuit

Troun de l'air! mon bon! l'évêque de Marseille y vient d'avoir une bien drôle d'idée!

A en croire la *Gazette*, cette vieille feuille légitimiste et cagote, il a supprimé la messe de minuit; et, ma foi, c'est grand dommage, car cette représentation était une des choses les plus joyeuses de la bonne ville de Marseille, où florissent la bouillabaisse et l'ail.

Sur cinq cents personnes qui s'y rendaient, il y avait au moins quatre cent cinquante joyeux farceurs pour qui c'était un prétexte à rigolade. Israélites et libre-penseurs s'y coudoyaient avec le même désir... celui de s'amuser.

Que de bobonnes, sous prétexte d'aller à la messe de minuit, se payaient à Valentino une polka profane ou un quadrille laïque.

Que de fillettes qui se trompaient de chemin et filaient en cachette au bras d'un amoureux, dire une messe basse à Cupidon, remplaçant le prêtre et où la Vierge passait la main à Vénus.

Que de maris confiants ont été pieusement trompés de cette façon, et dont les femmes adressaient à Saint-Joseph de ferventes invocations.

Sans compter les billets doux glissés dans les paroissiens; les rendez-vous donnés dans l'ombre des colonnes.

Je connais des impies qui, sans respect pour le saint lieu, ont fait semblant de se croire à une noce pour dérober la jarrettière d'une voisine à la barbe du bedeau.

Et les petites niches de toutes sortes? Et les promenades nocturnes pour rentrer? Et les ceillades, les poignées de main à la sortie? Les embrassades, les accolades et les tournées de vin chaud?

Il n'y avait qu'un jour où l'on était certain de ne pas s'ennuyer à l'église, c'est juste ce jour-là que l'évêque fait fermer les portes.

Et dire que Monseigneur a inventé ça pour punir les voleurs qui, dans le courant de l'année, ont dévalisé les trones!

Que voilà une punition originale et que les voleurs vont s'en montrer marris!

ERRATUM. — Par suite d'une erreur typographique dans notre numéro d'hier, on nous a fait dire à la 4^e page 1^{re} colonne (2^e ligne) : misérable entée; c'est : misérable entée qu'il faut lire.

« Si vous sentiez battre un cœur dans votre poitrine, vous me le renverriez avec une renonciation aux droits qu'il vous confère. Mais vous avez dressé trop savamment vos batteries pour ne pas profiter de toutes les conséquences de la victoire.

« J'attends votre réponse, m'accusant de mon consentement, afin que nous puissions commencer les publications, si heureusement indispensables pour cet mariage.

« Soyez heureux, mais soyez maudit.

« ARMAND, marquis DE CURVAL. »

— Eh bien? demanda Yvonne en se mettant à table pour le dîner, car elle n'avait osé troubler son père dans l'enfantelement de son factum épistolaire.

— La lettre est à la poste, répondit le

— Et... tu n'as pas oublié, n'est-ce pas? que tu écrivais à celui qui sera bientôt mon mari.

— J'ai été convenable, répondit simplement M. de Curval. Franchement, tu ne peux exiger davantage.

Yvonne exultait. Tous les accidents du terrain qu'elle avait eu à parcourir pour arriver au but convoité, s'étaient aplanis l'un après l'autre. Devant la demande expressément formulée par le marquis son père, Roderic n'avait plus qu'à s'incliner. Sa délicatesse qu'elle regardait comme exagérée, presque ridicule, avait été épargnée jusque dans les nuances insignifiantes. C'était lui qu'on venait prier d'entrer dans la famille. Les amis de la maison éprouveraient un moment de surprise. On causerait pendant quelque temps dans le faubourg Saint-Germain de cet événement déplorable au point de vue conservateur, après quoi le faubourg Saint-Germain s'en consolait, et s'il ne s'en consolait pas, on se passerait de sa consolation. Quand une femme se marie, c'est pour elle, et non pour les autres.

En ce moment plein de rêve où Yvonne se décarnait, dans son esprit, qu'elle passerait sur le cœur de son mari, dans une capitale quelconque, elle reçut une lettre dont l'écriture la fit tressailler. Elle était de Roderic. Elle en déchira l'enveloppe, d'où

s'échappèrent trois feuilles distinctes qu'elle ramassa prestement.

La première feuille contenait le consentement du marquis de Curval.

La seconde, sa lettre partie la veille pour la Belgique et que la Belgique lui retournait.

La troisième, ces quelques mots d'Aronelli :

« Chère Yvonne,

« Votre père, qui m'accuse de pillage et de meurtre, ne pourra du moins m'accuser de rapt et de détournement de mineure. Je vous renvoie les pièces du procès, car je ne veux prendre que vous pour juge de ma conduite.

« Adieu.

« RODERIC. »

Elle se jeta sur la lettre de son père et n'eut pas le courage de la lire jusqu'au bout. Elle comprit qu'elle côtoie douloureuse avait envahi l'âme de Roderic sous cette accumulation d'injures intolérables. Le marquis n'avait pu résister à tant de déceptions, et avec la volonté de rester poli, il avait passé les dernières limites de l'outrage. Elle alla sans s'émouvoir le trouver dans son cabinet de travail.

— Comment! lui dit-elle, en lui tendant le papier d'une main tremblante, c'est un

homme comme toi qui adresse de pareilles infamies à un homme comme lui! Et tu m'assurais être resté dans les convenances!

Le marquis prit sa lettre et la relut.

— C'est vrai! fit-il naïvement, je l'avais crue moins provocante. Ma plume, en plusieurs endroits, a imparfaitement rendu ma pensée. Mais comment cette communication est-elle entre tes mains?

Yvonne lui montra le mot qui accompagnait l'envoi.

— Ah! il renonce à toi, dit le marquis. C'est d'un homme de cœur. Je suis fâché de n'avoir pu me contraindre; mais le mal est fait. Que veux-tu?

— Oui, le mal est fait, riposta Yvonne, car tu m'as tuée.

Et, comme elle tombait inerte dans un fauteuil, le valet de chambre entra, apportant une autre lettre, à l'adresse de M. de Curval, cette fois.

Le marquis la déplia, la lut, et la passa à sa fille.

— Comprends-tu? demanda-t-il.

« Vous me réclamez une réponse, écrivait Roderic, vous la trouverez demain dans les journaux du matin.

« ARONELLI. »

(A suivre.)

QUESTION SOCIALE

Capital et Travail

(Suite)

L'économie politique enseigne que, chez tout individu considéré à part, le *Capital* est l'objection, matière quelconque dont il accroît la valeur par son travail, afin d'en créer ce qu'on appelle un produit.

Les instruments de toute espèce qui lui servent dans cette opération font également partie du *Capital*.

Du reste, la chose exploitée et ouvrée est dite elle-même *instrument de travail*, de sorte que *instrument de travail* et *Capital* sont synonymes. Ainsi l'a décodé la science économique. De telles confusions, soit dit en passant, sont déjà fort suspectes et laissent transsuder le mensonge. Mais continuons.

L'agriculture a donc pour *Capital* ou pour *instrument de travail*, comme il vous plaira, sa terre et son matériel d'exploitation : charrues, bâtiments, bétail, semences, etc.; il a pour produit sa récolte.

Cette récolte peut devenir et devient, en effet, *Capital* pour d'autres industriels, notamment pour le meunier, qui réduit en farine le blé, le seigle, l'orge, etc. La farine, produit du meunier, est *Capital* pour le boulanger, qui en fait du pain.

Ces données sont applicables à toutes les industries possibles.

Un instant. Pour que le produit se transforme en *Capital*, il est une condition *sine qua non*, la vente. Inventu, il demeure une chose inerte. L'échange l'appelle soudain à l'état actif, en le lançant *Capital* dans le roulement de la consommation.

Ceci ressemble pas mal à une vérité de La Palisse; car, enfin, tant que le blé reste la propriété du cultivateur, il n'est pas celle du meunier. Mais l'économie politique met toujours les points sur les i. Elle a cependant oublié ici une petite explication. Le blé peut être donné gratis par le cultivateur ou volé par le meunier.

Dans les deux cas, il n'est pas vendu. La condition de l'échange n'est donc pas remplie.

La transformation s'opère-t-elle néanmoins?

Je me permets l'affirmative, sauf arrêt contraire des casuistes compétents. Volé, donné ou vendu, dès que le blé entre au moulin, c'est à titre de *Capital*. La morale n'a rien à voir dans l'économie politique. (A suivre)

CIRQUE-BELLECOUR

Le cirque de M. Renard continue la série de ses belles et charmantes soirées; chaque représentation fait salle comble. Ce succès se justifie par le talent exceptionnel de Mlle Guerra, une artiste de mérite à qui le public lyonnais ne ménage point les applaudissements qu'elle soulève chaque fois qu'elle se prodigue.

Nous répétons encore, et nous ne saurions trop le dire, M. Renard a été fort bien inspiré en transformant en cirque le Théâtre de Bellecour. La vogue enthousiaste qui l'anime est une juste compensation des efforts intelligents de son auteur.

Le public lyonnais, si grand amateur de ce genre de distraction, ne voudra pas manquer d'assister aux représentations si variées et si pleines de bon goût qu'offre le cirque de Bellecour.

Il voudra, nous en sommes persuadés, faire le meilleur accueil aux charmantes matinées des dimanche et jeudi, du cirque le plus en renom de notre ville.

Matinées à 3 heures de l'après-midi, soirées à 8 heures.

Salle Molière, 49-51, rue Pierre-Corneille. — Soirée populaire à prix réduits. A 6 h. 1/4, *Les Orphelins du pont Notre-Dame*, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Les joyeux Gaulois. — La Société des « Joyeux Gaulois » a l'honneur de prévenir ses nombreux invités qu'elle donnera une grande soirée de famille le jeudi 25 courant, à six heures précises avec le bienveillant concours de Mme Abraham, MM. Nicolas, Charles Larpette, Artet, Casimir De la, Baccot, Jaillard, Daverneuil, Arcier, Crelin, Riquetta, des concerts de Lyon. Le piano sera tenu par M. Georges Fournier, 8, rue de Chartres (salle de M. Gamet).

Histoire anecdotique de la Révolution française, par JEAN-BERNARD (*Librairie Française*, 42, rue de Maubeuge, Paris. — Prix : 3 fr.)

M. Jean-Bernard vient de faire paraître le 1^{er} volume de l'*Histoire anecdotique de la Révolution française*, avec préface de M. Jules Claretie.

Le but que s'est proposé M. Jean-Bernard, est la vulgarisation de l'Histoire de notre grande Révolution, si peu et si mal connue, encore aujourd'hui. Même après Michelet et Louis Blanc, l'histoire de la Révolution française, ainsi que le dit très justement M. Jules Claretie, n'est pas plus finie que la Révolution elle-même. Il reste beaucoup à glaner dans le vaste champ révolutionnaire : aussi devons-nous porter notre attention sur les travaux des chercheurs qui s'attachent à l'étude de cette grande époque de notre histoire.

L'ouvrage de M. Jean-Bernard, conçu, comme nous l'avons dit dans un but d'enseignement populaire, obtiendra, nous n'en doutons pas, le plus vif succès.

Nous avons annoncé hier la mise en liberté des citoyens : Bonnet, Bayet, Bardoux et Fabre, condamnés dans le procès de Lyon, et qui, libérés de leur peine avaient été à nouveau réincarcérés pour subir une contrainte par corps chacun individuellement pour la somme totale des amendes et frais dudit procès, se montant à 23,863⁴² et écroués tous quatre pour deux ans.

A ce sujet, nous recevons des familles de ces ex-détenus les renseignements suivants qu'elles nous prient d'insérer :

D'après certains organes officieux qui ont annoncé les arrestations et leur écou pour deux ans, leurs adversaires politiques et même quelques-uns de leurs amis ne cessaient de nous ennuyer en disant qu'ils feraient bel et bien leurs deux ans à moins qu'ils ne s'abaissent à faire des demandes en grâce.

Pour que leur mise en liberté ne donne lieu à aucune fausse interprétation, nous tenons à donner les renseignements suivants :

1^o Que leur écou pour deux ans est suite d'erreur ou de l'ignorance de monsieur le percepteur des amendes et de messieurs les membres du parquet, qui ont approuvés;

2^o Que leur mise en liberté n'a pas eu lieu sur un vœu du percepteur et des membres du parquet ni des organes le *Lyon républicain* et le *Progrès*, mais bien en vertu des art. 9 et 10

de la loi du 22 juillet 1867 qui réduit cette durée de deux ans à six mois.

Nous prions donc ces messieurs de prendre connaissance de cette note ainsi que des articles de loi cités plus haut, pour qu'à prochaine occasion une pareille erreur ne se renouvelle pas et que ces messieurs ne prennent plus leurs desirs pour des réalités.

Tribune libre

Dames réunies. — Le Syndicat des dames réunies donne avis à la démocratie qu'une grande conférence sera donnée dimanche 28 courant, dans la salle Dru, place des Maisons-Neuves, Villeurbanne, au bénéfice des ouvrières sans travail appartenant à leur Société.

La conférence sera faite par le citoyen Brialou, député du Rhône, qui traitera : du « Travail national » compromis et ruiné par la *féodalité financière*.

Les citoyens Bessière, Fichet, conseillers municipaux, Pagès, rédacteur en chef de l'*Avenir*, avec le concours des citoyens Fays, Fournier, conseillers d'arrondissement; Monceaux, ancien conseiller municipal, prendront successivement la parole.

Prix d'entrée : 30 cent.
Ces dames osent espérer un grand succès en faveur de leur œuvre toute d'humanité.

La corporation des ouvriers marbriers de Lyon, réunie en assemblée générale le dimanche 21 décembre 1884 a décidé, à l'unanimité, de former une Chambre syndicale.

Une commission d'organisation a été nommée à cet effet.

Pour la commission :
Le secrétaire : FRACHEBOND.

Cercle de l'union sociale de la Croix-Rousse. — Samedi 27 décembre, le Cercle de l'Union sociale discutera : *Le libre-échange, les droits protecteurs sur le blé et le bétail*.
Le secrétaire général, GUERS.

Académie de philosophie libre de Lyon. — Samedi 27 courant, à 7 heures et demie précises du soir, au cercle des travailleurs, rue Olivier 164, près la rue Masséna (Brotteaux), sous la présidence du citoyen Bedin, ancien conseiller municipal, assisté des citoyens Brialou, député, et Pagès, de l'*Avenir*, le citoyen Filleron, ancien conseiller d'arrondissement, fera une conférence sur le *rationalisme*.

Les dames sont priées d'honorer de leur présence cette séance de famille.

La Commission d'initiative.

Chambre syndicale des Forgerons, Marteleurs, Chauffeurs de fours, Pionniers et Frappeurs. — Les membres de la corporation, sans travail, syndiqués ou non, qui n'ont reçu aucun secours dans les mairies, sont priés de venir se faire inscrire les mercredi et vendredi de 8 à 9 heures du soir, au siège social, cours Gambetta, 73, café Bertholus.

NOTA. — On ne sera inscrit que sur la présentation du livret d'ouvrier.

Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens. — L'administration a l'honneur d'informer MM. les industriels qui auraient besoin de bons chauffeurs, conducteurs ou ouvriers pour faire les réparations, qu'ils peuvent s'adresser au secrétaire, qui tient un registre pour les demandes et offres d'emplois, rue de Penthievre, 2.

Le secrétaire : COROMPT.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDENNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

25 Décembre 884

Avis Nous engageons vivement les personnes atteintes de goîtres, glandes, grosseurs, engorgements, etc., à lire attentivement la lettre suivante :

« Monsieur P. Hantzer, pharmacien-chimiste, succ. de Bertrand aîné, place Bellecour, Lyon. « Depuis trois ans et demi, j'étais affecté d'une grosseur au cou, que l'on dénomme sous le nom de goître. Aussitôt que je m'en suis aperçu, je me suis adressé à un médecin de la localité, qui m'a donné une consultation. J'ai effectué, mais en vain, pendant trois ans, les remèdes qu'il m'avait ordonnés, et cette grosseur augmentait toujours, au point que je respirais et avalais difficilement, ce qui causait chez moi une grande inquiétude. Plusieurs journaux annonçaient les bons effets du Sirop de Bochet iodé et de la Pommade résolvative de BERTRAND aîné, pharmacien-chimiste à Lyon, comme combattant avec succès le mal dont j'étais atteint. — Le 1^{er} octobre 1882, j'ai commencé à me traiter avec le Sirop de Bochet iodé et de la Pommade résolvative de BERTRAND aîné, et le 15 mai 1883, sept mois et demi après, mon goître avait disparu comme par enchantement, sans savoir comment ni par où il était passé. « En conséquence, je vous autorise à publier ma lettre, afin que ceux qui ne connaissent pas l'effet que peut produire le Sirop de Bochet iodé (très agréable à prendre) et la Pommade résolvative de Bertrand aîné, sur cette difformité humaine, puisse l'employer sans crainte. « Recevez, Monsieur, mes bien sincères reconnaissances. « POITERY, retraité à Tarlay (Yonne). »

Notice gratis. — Fl. 2 fr. 50 et 5 fr.; pommade, 2 fr. 50; 1^{re} 0 fr. 75 en sus. S'adr. ph. BERTRAND aîné, HANTZER, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

N° 114

L'Avenir de Lyon

BON D'ACHAT

25 Décembre 1884

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le Gérant, J.-B.-A. PAGÈS

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

A VENDRE

à crédit

COMPTOIR

CAFÉ

PRÈS BELLECOUR — PRESSÉ

Travail pour deux

S'adresser au journal en formation

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

LYON

Mise en vente d'un choix considérable de Coiffures pour la Chasse, de Chapeaux de Haute Nouveauté, et de Casquettes en toutes formes et à tous prix. — Bonnets grecs et Articles fantaisie en tous genres. RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

10.000 Chapeaux de Feutre en 3 fr. 60 toutes formes, prix unique 3 fr. 60

Le seul n'irritant jamais. — Depuis 20 années

LE TOPIQUE FRANÇAIS

GUÉRIT INFAILLIBLEMENT ET RAPIDEMENT

Bronchites
Irritations de poitrine
Oppressions
Maux de gorge
Pleurésies
Fluxions de poitrine
Points de côtes

Douleurs
Rhumatismes articulaires
Névralgies
Maladie du cœur
Sciatiques
Maladies du cerveau
Maux de reins

PRIX : de 50 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies. — La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer. — Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, rue Octavio-Mey, LYON.

Exigez bien le nom : Topique Français.

CHAPELLERIE PRADÉ Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 400,00 de rabais. — Nouvel arrivage de dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffure de voyage en tous genres

20, Quai Saint-Antoine, 20

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR

BOULANGERIE centre, maison ancienne, fait 45 sacs par mois, loc. 1900 L.

RESTAURANT près marché, loc. 500 fr., rec. 40 fr., ch. garnies, occ. à saisir. Prix 3500 fr. — Facilités.

ÉPICERIE buvette, b. log., loc. 650 fr., rec. p. j. 40 fr., prix 1400 fr. Facilités.

MODES

Gros et Détail

Mme CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUIL

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE pour cause de changement de commerce **POT-COMPTOIR**.

Prix : 1,500 fr. — Location 350 fr. — 14 ans d'existence. S'adresser au bureau du journal.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal